

À Bondy, le 2 mai 2024

Annulation de la délibération du budget primitif 2021 :

Aucune incidence sur l'activité municipale !

L'ancienne Maire de Bondy a intenté un recours opportuniste contre la Ville de Bondy, conduisant à l'annulation par le Tribunal administratif de Montreuil, de la délibération n°21-030 du 27 mars 2021 du Conseil municipal, estimant que le rapport d'orientation budgétaire était incomplet.

La Ville venait, au moment des faits, de subir une cyberattaque sans précédent, avec pour conséquence la disparition de la quasi-totalité de ses données. La difficulté à se relever de la cyberattaque a été directement liée à l'absence totale de sauvegarde des données informatisées lorsque l'ancienne élue était en charge des affaires municipales.

Il était matériellement impossible de reconstituer en quelques semaines toutes les données perdues pour respecter le délai imparti par la réglementation afin de procéder au vote du budget.

La municipalité prend acte de cette décision d'annulation de la délibération. Certaines obligations réglementaires n'avaient pu évidemment être remplies, compte tenu de l'absence des données.

Pour autant, le budget 2021 a normalement été exécuté et l'action municipale s'est poursuivie : tous les engagements prévus au budget ont été tenus.

La procédure qui portait uniquement sur les vices de forme d'un exercice budgétaire déjà clos, est un recours de principe qui n'a aucune incidence sur l'action municipale.

Avec l'appui déterminé de ses services, depuis trois ans, la municipalité a reconstitué l'ensemble de ses données métier, mais aussi conduit un processus de redressement de la situation financière de la Ville, qui porte d'ores et déjà ses fruits.

L'équipe municipale a fait le choix d'une gestion rigoureuse, en préservant les Bondynois de l'augmentation des taux d'imposition.

L'équipe municipale garde résolument le cap des projets en 2024 pour les Bondynois.